



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

DECISION n°2022-604

(Annulation de la décision n°2018-298)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Direction des Affaires Médicales

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la nomination au 01 avril 2022 de Madame Chloé LEMARINIER, responsable aux affaires médicales,

Vu le recrutement au 29 août 2022 de Madame CHINCHILLA Marion, adjointe DRH-DAM,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 09 juillet 2021 détachant Madame Anaïs VERDIN dans le corps des directeurs d'hôpital (classe normale) au centre hospitalier de Dreux, en qualité de directrice adjointe, chargée des ressources humaines et des affaires médicales, pour une période de deux ans, à compter du 17 août 2021,

Vu la délégation de signature 2021-541 donnée à Madame Anaïs VERDIN dans le cadre de l'exercice de ses fonctions,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant M. Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anaïs VERDIN, la délégation de signature donnée pour les documents ci-dessous est exercée par Madame **Marion CHINCHILLA** :

- Toutes les décisions, les courriers, les documents administratifs se rapportant à l'organisation, à la gestion et à la continuité générale du service des affaires médicales.



DIRECTION GENERALE

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anaïs VERDIN, la délégation de signature donnée pour les documents ci-dessous est exercée par Madame **Chloé LEMARINIER** :

- Attestations diverses : certificat de travail, justificatif de logement, attribution du SFT, réalisation de cours, prise de fonction, jours travaillés et indemnités journalières pour les impôts, Pôle Emploi ;
- Cotisation retraite et service à valider ;
- Déclaration d'accident de travail et envoi à la CPAM : remboursement indemnités journalières ;
- Récépissé de dossiers ;
- Demande d'immatriculation à la sécurité sociale ;
- Tous les bons de commande et facture dans la limite d'un montant de 5 000 € TTC.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée aux intéressées, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 22 novembre 2022.

Fait à Dreux, le 22 novembre 2022

Le Directeur
Hugo MONTAMAT



Marion CHINCHILLA



Chloé LEMARINIER



Copies :

Dossiers administratifs des intéressées
Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture
Intéressées

